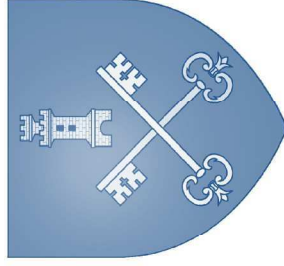


SARRIANS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B. WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission urbanisme
M.DUBOIS	Assistant d'études urbanisme



PIECE N° 1

Plan Local d'Urbanisme

RAPPORT DE PRESENTATION



08/11/2016

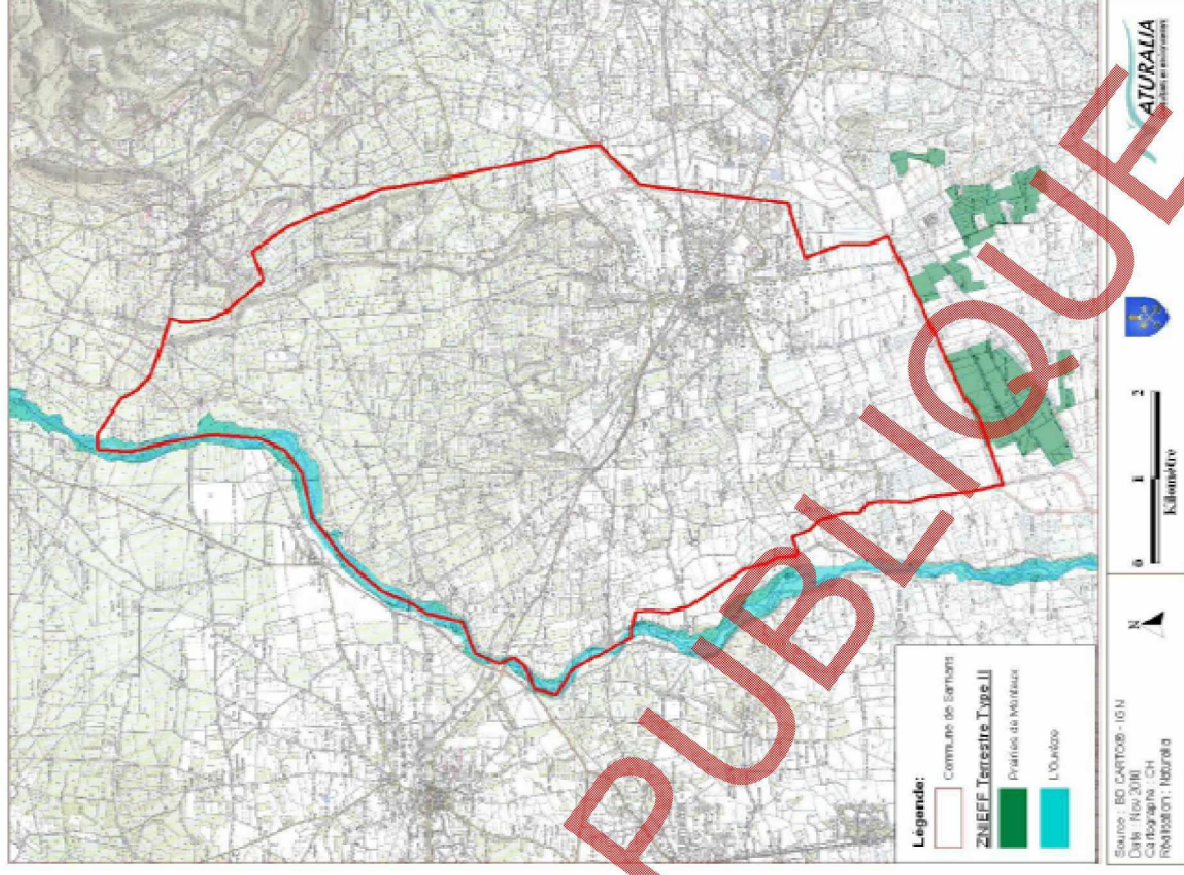
a) La ZNIEFF terrestre de type II « L'Ouvèze »

Ce site s'étend sur une surface d'environ 690 ha, sur près de 16 communes du département du Vaucluse. Il s'agit d'un cours d'eau, affluent du Rhône qui abrite des espèces reliées aux milieux aquatiques et rivulaires. Cours d'eau en tresse, l'Ouvèze s'écoule sur environ 60 km dans sa partie vauclusienne. La ZNIEFF suit ce cours d'eau d'Entrevaux à Bédarrides. Son régime torrentiel est caractéristique des cours d'eau méditerranéens.

L'ensemble du lit majeur de l'Ouvèze qui est inscrite dans cette ZNIEFF est couvert d'une forêt riveraine pionnière méditerranéenne à peupliers. Cette ZNIEFF abrite une espèce végétale déterminante (*Erianthus ravennae*) et 3 espèces animales déterminantes, dont 2 insectes (le Cordulegastre annelé *Cordulegaster boltonii immaculifrons* et l'Alexanor *Papilio alexanor*) et 1 poisson (l'Apron du Rhône *Zingel asper*) 15 autres espèces patrimoniales ont permis la désignation de cette ZNIEFF, citons par exemple : le Castor, le Guépier d'Europe, ou encore le Barbeau méridional.

b) La ZNIEFF terrestre de type II « Prairies de Monteux »

Cette ZNIEFF de 290 ha est répartie entièrement sur la commune de Monteux dans le département du Vaucluse. Il s'agit de plusieurs prairies de fauche situées dans une zone marécageuse, soumise aux crues de l'Ouvèze et de ses affluents, dans lesquelles on peut observer quelques stations d'orchidées (*Anacamptis laxiflora*) ou d'*Allium angulosum*. Ces prairies abritent un milieu déterminant : « Gazons méditerranéens amphibies halonitrophiles », mais également 12 espèces patrimoniales, parmi lesquelles de nombreux oiseaux (Caille des blés, Chouette Chevêche, Rollier d'Europe...), et amphibiens, en particulier le Triton palme.



Cartographie des périmètres d'inventaire sur et à proximité immédiate de la commune de Sarrians

II.3.2 – LE RESEAU NATURA 2000

L'objectif est d'identifier un réseau représentatif et cohérent d'espaces permettant d'éviter la disparition de milieux et d'espèces protégées. En effet, en Europe, la variété des climats, des paysages et des cultures induit une grande diversité biologique dont le maintien est un facteur clé, en particulier dans les zones rurales, pour un développement durable.

L'objectif premier du réseau est donc de recenser les activités humaines existantes, qui ont permis jusqu'à aujourd'hui de maintenir cette biodiversité, afin de les conserver et de les soutenir.

Dès 1979, la « Directive Oiseaux » prévoit la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire. En 1992, la « Directive Habitats » prévoit la création des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces.

Pour la première fois, il s'agit d'une approche par milieux (par « habitats »), ce qui logiquement débouche sur la notion de gestion territoriale, donc de développement durable.

La proposition de site est faite après consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunale territorialement concernés. Un document d'objectifs (DOCOB), document d'orientation et de gestion, est élaboré pour chaque site.

La conduite de la rédaction du DOCOB est menée sous la responsabilité de l'Etat en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les représentants des collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les représentants des associations de protection de la nature...

Les mesures de gestion proposées devront être contractualisées avec les différents partenaires volontaires impliqués. L'Etat français a choisi cette voie contractuelle (à laquelle d'autres pays ont préféré l'outil réglementaire), toutefois il est dans l'obligation, face à l'Europe, d'éviter toute déformation de site.

La réussite de Natura 2000 passe donc par la signature de contrats (contrats Natura 2000 ou Contrats d'Agriculture Durable) entre l'Etat et les gestionnaires et/ou acteurs du territoire.

La commune de Sarrigans ne comporte aucune Zone de protection Spéciale. Toutefois, deux sites interceptent le périmètre communal :

- la ZSC « l'Ouvèze et le Toulourenc » (FR 9301577), en bordure ouest de la commune ;
- et le SIC « La Sorgue et l'Auzon » (FR 9301578), au sud, en limite communale.

A ce titre, l'élaboration du P.L.U. de la commune doit prendre en compte ces sites dans son zonage et évaluer les incidences de l'évolution de son territoire sur le réseau NATURA 2000.

Pour répondre à cette nécessité, la commune de Sarrigans a mandaté le bureau d'étude Naturalia, pour la réalisation d'une évaluation simplifiée d'incidence. Il s'agit d'effectuer une évaluation qui s'appuie sur les concepts de l'écologie du paysage, permettant d'appréhender le fonctionnement du territoire à l'échelle de la commune. Ainsi, les analyses portent plutôt sur les groupes fonctionnels d'espèces et non sur chacune des espèces concernées par les périmètres NATURA 2000.



a) Le Site d'Intérêt Communautaire « La Sorgue et l'Auzon »

1 - Localisation

- **Départements :** Vaucluse
- **Superficie :** 2450 ha
- **Altitude minimale :** 20 m
- **Altitude maximale :** 439 m
- **Région biogéographique :** Méditerranéenne

2 – Description générale du site

Le réseau des Sorgues est issu d'une des plus importantes exurgences d'Europe, la Fontaine de Vaucluse, principal exutoire d'un aquifère karstique très étendu (1200 km²). Avec un débit puissant, une absence de véritables étiages et des températures comprises entre 11 et 15 degrés Celsius, ce réseau représente une exception en région méditerranéenne, véritable "îlot biologique" avec des caractéristiques qui s'apparentent davantage à un cours d'eau des régions tempérées. Ceci influence la nature de la végétation.

La Sorgue est une rivière permanente issue de l'importante résurgence de la Fontaine de Vaucluse, exutoire d'un système aquifère très étendu développé dans un modèle karstique.

Le site Natura 2000 comprend deux systèmes écologiques distincts :

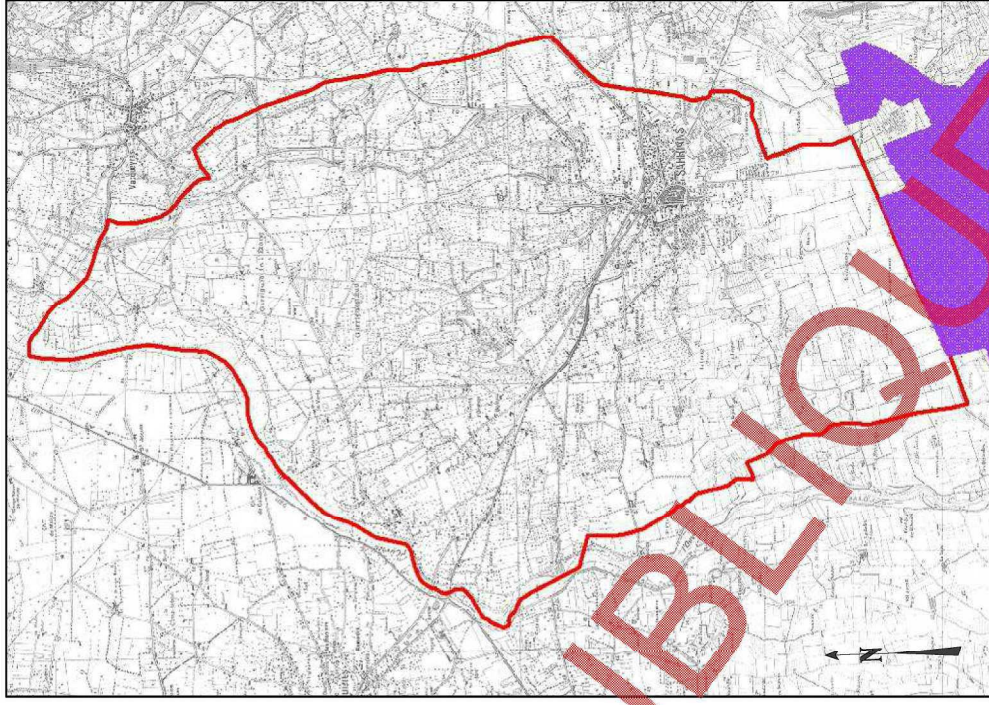
- les milieux xerothermophiles du cirque de Fontaine de Vaucluse,
- les milieux humides (cours d'eau, annexes fluviales, prairies naturelles humides).

Ce SIC est géré par le syndicat Mixte du bassin des sorgues. Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été approuvé le 30 octobre 2006.

Pour ce site, l'enjeu primordial est le maintien des interventions humaines qui garantissent la fonctionnalité de l'hydrosystème, avec notamment l'entretien des ouvrages hydraulique, la fauche et le pâturage des prairies.

Localisation du SIC (FR9301578)

« La Sorgue et l'Auzon »



(Source : SCAN25, IGN, site Internet de la DREAL PACA)

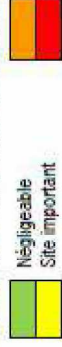
3 – Habitats naturels dont la conservation justifie la désignation du site:

Le formulaire standard de données (FSD) du site indique la présence de quinze habitats naturels d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats – Faune – Flore. Quatre d'entre eux sont désignés comme prioritaires par la Directive « Habitats ». Le tableau ci-contre présente la liste des habitats recensés sur le périmètre du SIC « La Sorgues et l'Auzon », ainsi que l'estimation de leur taux de recouvrement, telle qu'elle figure dans le FSD.

Code EUR	Types d'habitats présents	Superficie (% du SIC)	Importance nationale du site
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	13%	
92A0	Forêts-galleries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	7%	
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alino-Padion, Alinon incarnae, <i>Salicon albae</i>)	2%	
3170	Mares temporaires méditerranéennes	1%	
3260	Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitans</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	1%	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodium rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.	1%	
5410	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberis</i> p.p.)	1%	
5210	Matorrals atrocescents à <i>Juniperus</i> spp.	1%	
6220	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*	1%	
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holcusetion	1%	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles à orchets planitaires et des étages montagnard à alpin	1%	
7220	Sources pétifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)	1%	
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	1%	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation crasomphitique	1%	
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grandes rivières (Ulmenetion minors)	1%	

Habitats d'intérêt communautaire du SIC FR9301578

En gras, habitats prioritaires en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres.



4 - Espèces dont la conservation justifie la désignation du site

D'après le FSD, le SIC « La Sorgues et l'Auzon » ne recèle pas de stations connues à ce jour d'espèces végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

- Toutefois, il recèle 18 espèces animales inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Il s'agit :
- Au niveau des invertébrés, de 5 espèces d'insectes, dont une espèce prioritaire : l'Ecaille chinée.
 - L'Agrion de mercure *Coenagrion mercuriale*. L'espèce est présente dans les prairies de Montoux, à proximité de la limite communale. Il est donc possible que cette espèce soit présente au sud de la commune de Sarrians.
 - Le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*. L'espèce est recensée au sud du site Natura 2000, sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse.
 - L'Ecaille chinée *Callimorpha quadripunctaria*. Cette espèce a été observée au sud du site sur la commune de Fontaine-de-Vaucluse, mais également au nord-est sur les communes de Sorgues et d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

- Le **Grand capricorne** *Cerambyx cerdo*. Le DOCOB ne fait mention que d'un secteur d'observation : au niveau de l'Arène de Fontaine.

- Le **Lucarne cerf-volant** *Lucanus cervus*. Cette espèce est présente en deux endroits distincts : au sud du site au niveau de l'Arène de Fontaine et sur la commune de Le Thor.

▪ Au niveau des poissons, de 5 espèces :

- Le **Blageon** *Leuciscus souffia*. Il est présent dans la partie aval du réseau des Sorgues de ce site Natura 2000.

- La **Bouvière** *Rhodeus sericeus amarus*. L'espèce se situe au niveau des communes de Bédarrides et de Sorgues.

- Le **Chabot** *Cottus gobio*. Sa répartition s'étend de l'amont (Fontaine) jusqu'aux communes de Montoux et de Saint-Saturnin-lès-Avignon.

- La **Lamproie de Planer** *Lampetra planeri*. Elle est répartie sur la quasi-totalité du site Natura 2000, mais mieux représentée dans la partie amont.

- Le **Toxostome** *Chondrostoma toxostoma*. Il est présent à l'aval, sur la partie ouest des Sorgues, de la commune de Bédarrides jusqu'à Châteauneuf-de-Gadagne, mais les effectifs semblent faibles.

▪ Au niveau des reptiles, d'une seule espèce : la Cistude d'Europe *Emys orbicularis*. D'après le DOCOB de ce site Natura 2000, l'espèce aurait disparu du site. La dernière observation remonte en effet à 1966.

▪ Au niveau des mammifères, de 7 espèces, dont 6 chiroptères (chauves-souris).

- Le **Castor d'Europe** *Castor fiber*. Sa présence est confirmée sur la quasi-totalité du réseau des Sorgues. La population semble relativement abondante aux vues des indices laissées par les différents individus.

Code EUR	Espèces inscrites au FSD	Protection (Annexes de la Directive Habitats)	Effectifs (D'après les FSD du SIC « La Sorgues et l'Auzon »)	Statut sur le SIC		
				Résidente	Nicheuse	Hivernante
Invertébrés						
1044	Agrion de mercure	II	présente			
1065	Damier de la Succise	II	présente			
1078	Écaille chinée*	II	présente			
1088	Grand capricorne	II, IV	présente			
1083	Lucarne cerf-volant	II	présente			
Poissons						
1131	Blageon	II	commune			
1134	Bouvière	II	rare			
1163	Chabot	II	commune			
1096	Lamproie de Planer	II	rare			
1126	Toxostome	II	rare			
Reptiles						
1220	Cistude d'Europe	II, IV	présente			
Mammifères						
1337	Castor d'Europe	II, IV, V	commune			
1324	Grand Murin	II, IV	présente			
1304	Grand Rhinolophe	II, IV	présente			
1310	Minioptère de Schreibeys	II, IV	présente			
1321	Murin à oreilles écartées	II, IV	présente			
1307	Petit Murin	II, IV	présente			
1303	Petit Rhinolophe	II, IV	présente			

Récapitulatif des espèces faunistiques d'intérêt communautaire du SIC



- Le **Grand Murin** *Myotis myotis*. Cette espèce est observée dans la partie médiane du site Natura 2000, sur les communes de Pernes-les-Fontaines et d'entraigues-sur-la-Sorgue.
- Le **Grand Rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum*. Cette espèce a été observée dans la partie aval du site Natura 2000. Il est également présent à proximité du site sur les communes de Saumane et de Fontaine-de-Vaucluse.
- Le **Minioptère de Schreibers** *Miniopterus schreibersi*. Très peu d'observation de cette espèce ont été faites, néanmoins, il est présent aux alentours des prairies de Monteux.
- Le **Murin à oreilles échanquées** *Myotis emarginatus*. La présence du Murin à oreilles échanquées est sur ce site particulièrement remarquable car la reproduction de l'espèce sur le site ou à proximité a été confirmée par l'inventaire d'une femelle allaitante (d'après le DOCOB), mais également car la plus grosse colonie de reproduction de Murin à oreilles échanquées se situe à Sarrians (environ 250 individus), à moins de 10 Km des prairies des Confines. Il est donc possible que cette espèce utilise les prairies comme territoire de chasse.
- Le **Petit Murin** *Myotis blythii*. En Provence, la plus grande colonie de cette espèce est située dans le nord du Vaucluse. Même s'il semble présent sur le site Natura 2000, aucune information sur sa répartition n'est mentionnée dans le DOCOB.
- Le **Petit Rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*. Cette espèce a été observée à proximité du site Natura 2000, dans la partie sud du réseau des Sorgues.



b) La Zone Spéciale de Conservation, « L'Ouvèze et le Toulourenc »

1 - Localisation

- Régions : PACA (79%), Rhône-Alpes (21%)
- Départements : Vaucluse (79%), Drôme (21%)
- Superficie : 1247 ha
- Altitude minimale : 24 m
- Altitude maximale : 288 m
- Région biogéographique : Méditerranéenne

2-Description du site

L'ensemble formé par ces deux cours d'eau présente une palette de milieux naturels marquée par un gradient d'altitude : les influences méditerranéennes de l'aval contrastent avec les conditions montagnardes plus fraîches et humides de l'amont. L'Ouvèze et son affluent le Toulourenc sont deux cours d'eau méditerranéens au régime marqué par des crues et des étiages importants, présentant des lits ramifiés (en tresse) propices à la diversité des habitats naturels.

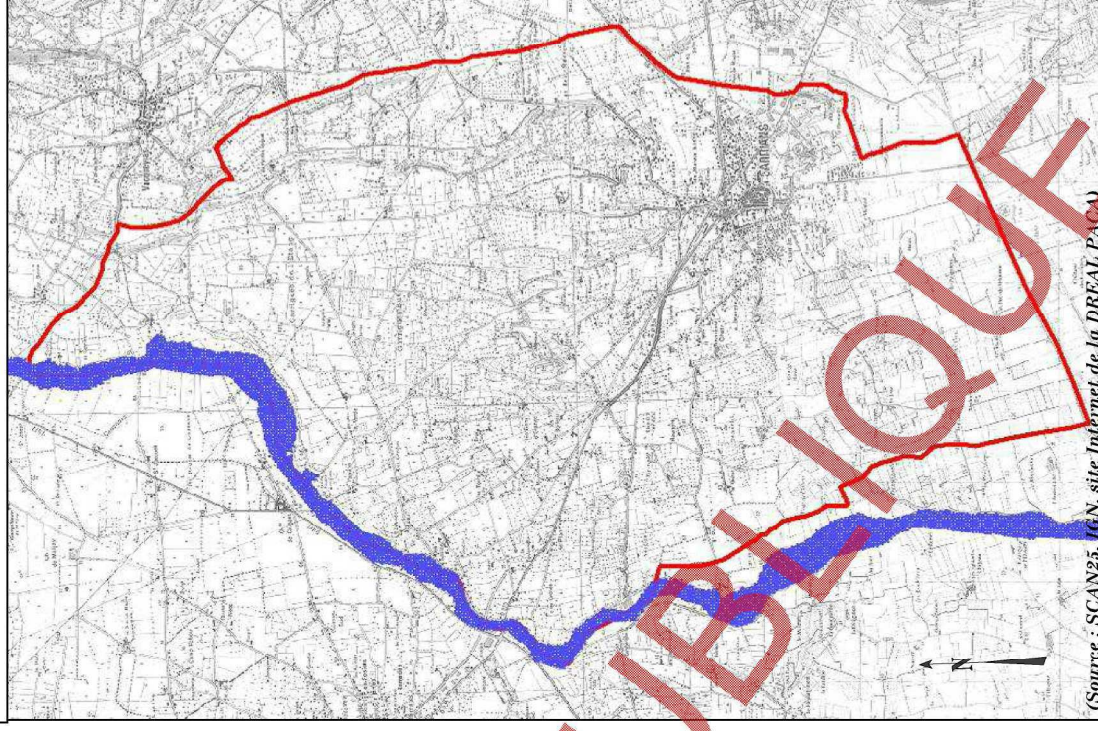
L'habitat 3250 (rivières permanentes méditerranéennes à Cladium flavum) est particulièrement bien représenté, notamment sur l'Ouvèze. De ce fait, cette rivière constitue un bel exemple de cours d'eau méditerranéen à tresses. Les ripisylves à Saule blanc et Peuplier blanc sont bien représentés le long de l'Ouvèze, bien que parfois très réduites en largeur. Les forêts en bordure du Toulourenc sont mieux préservées, notamment dans le secteur naturellement protégé des gorges.

Concernant la faune, le site abrite diverses espèces patrimoniales, dont plusieurs espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris, poissons). A noter la présence, dans la plaine de Sarrians, d'une colonie de reproduction de Vespertilion à oreilles échancrées d'importance régionale (250 individus). Ces chauves-souris fréquentent les ripisylves de l'Ouvèze pour chasser.

Espèces d'intérêt communautaire potentiellement présentes, à rechercher lors de futurs inventaires scientifiques : invertébrés (Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Laineuse du Prunellier, Barbot), poissons (Bouvière, Apron du Rhône), amphibiens (Sonneur à ventre jaune, Cistude d'Europe).

Localisation de la ZSC (FR9301577)

« L'Ouvèze et le Toulourenc »



3 – Habitats naturels dont la conservation justifie la désignation du site:

Le formulaire standard de données (FSD) du site indique la présence de **sept habitats naturels d'intérêt communautaire** inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Habitats – Faune – Flore. Le tableau ci-contre présente la liste des habitats recensés sur le périmètre du SIC « L'Ouvèze et le Toulourenc », ainsi que l'estimation de leur taux de recouvrement, telle qu'elle figure dans le FSD.

Code EUR	Types d'habitats présents	Superficie (% du SIC)	Importance nationale du site
9240	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	30%	
3250	Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Gladium flavum</i>	20%	
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidens p.p.	3%	
3280	Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à <i>Salix</i> et <i>Populus Alba</i>	3%	
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	3%	
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1%	
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1%	Non évalué

Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR9301577



Code EUR	Statut sur le SIC	Effectifs (D'après les FSD du SIC « Le Rhône aval »)	Protection (Annexes de la Directive Habitats)	Statut sur le SIC
Invertébrés				
1044	Agrion de Mercure	présente	II	
1078	Ecaïlle chinoise	présente	II	
1088	Grand capricorne	présente	II	
1083	Lucane cerf-volant	présente	II	
1092	Ecrevisses à pattes blanches	rare	II, V	
Poissons				
1138	Barbeau méridional	rare	II, V	
1131	Blageon	commune	II	
1163	Chabot	rare	II	
1126	Toxostome	rare	II	
Mammifères				
1337	Castor d'Europe	commun	II, IV, V	
1321	Murin à Oreilles échanquées	présente	II, IV	
1307	Petit Murin	présente	II, IV	

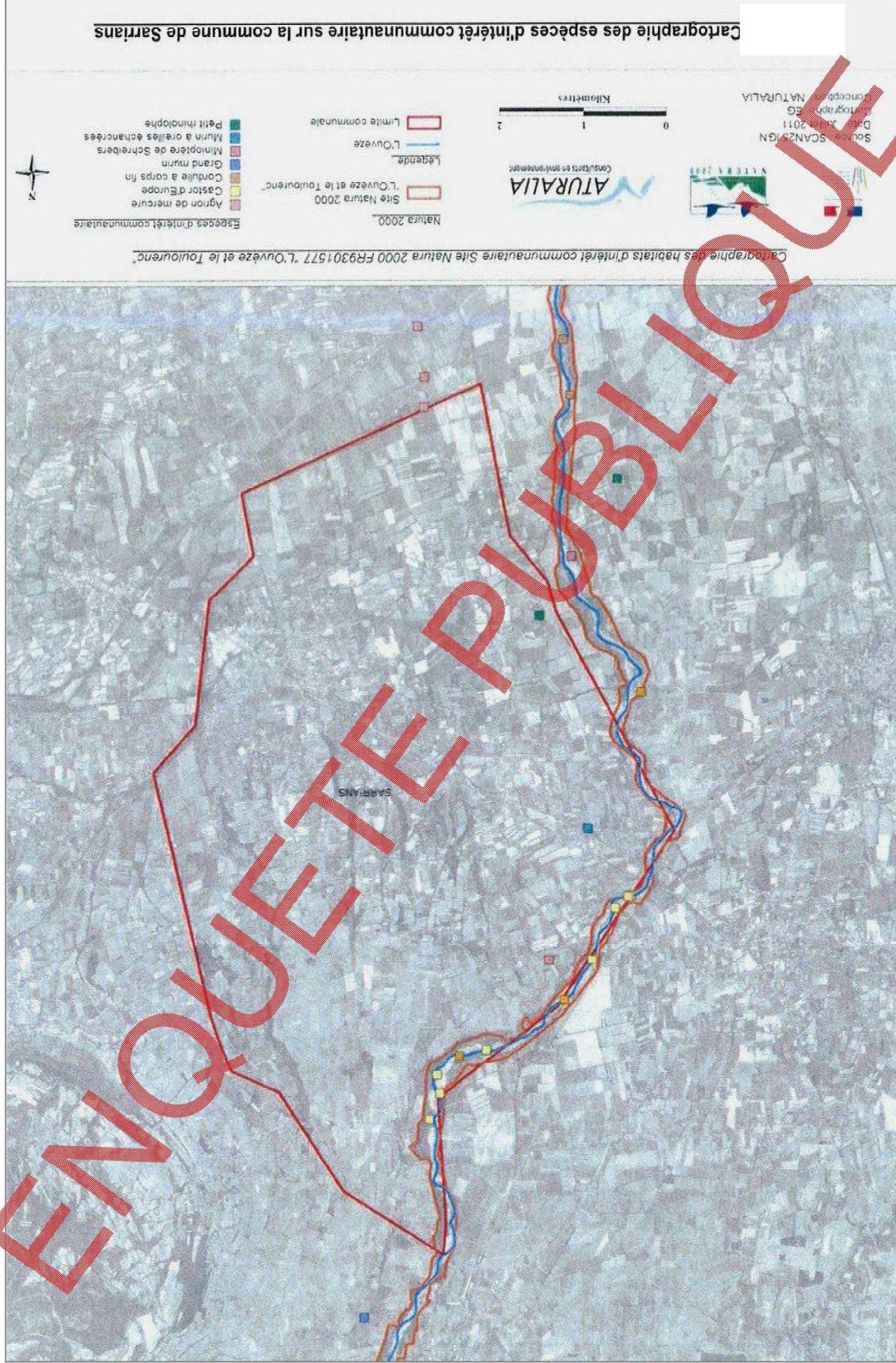
Récapitulatif des espèces faunistiques d'intérêt communautaire de la ZSC

4 - Espèces dont la conservation justifie la désignation du site

D'après le FSD, le SIC « L'Ouvèze et le Toulourenc » ne recèle pas de stations connues à ce jour d'espèces végétales d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Toutefois, il recèle **12 espèces animales** inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Il s'agit :

- Au niveau des invertébrés, de 4 espèces d'insectes et 1 espèce de crustacé, dont une espèce prioritaire : l'Ecaïlle chinoise.
- Au niveau des poissons, de 4 espèces :
- Au niveau des mammifères, de 3 espèces, dont 2 chiroptères (chaubes-souris).



c) Les fonctionnalités écologiques

L'article 10 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages fait référence à la nécessité pour les Etats membres de l'Union Européenne de prendre les éléments du paysage importants pour les déplacements d'espèces animales.

Article 10 : « Là où ils l'estiment nécessaire, dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement et notamment en vue d'améliorer la cohérence écologique du réseau Natura 2000, les États membres s'efforcent d'encourager la gestion d'éléments du paysage qui revêtent une importance majeure pour la Faune et la flore sauvages ».

Ces éléments sont ceux qui, de par leur structure linéaire et continue (tels que les rivières avec leurs berges ou les systèmes traditionnels de délimitation des champs) ou leur rôle de relais (tels que les étangs ou les petits bois), sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Les continuités écologiques désignent les espaces ou réseaux d'espaces réunissant les conditions de déplacement d'une ou plusieurs espèces. Il s'agit des espaces qui constituent des milieux favorables ou simplement utilisables temporairement et qui offrent des possibilités d'échanges.

Ces « connections » naturelles entre les habitats ont différentes caractéristiques :

- spatiales (physique), favorisées par des « corridors » ;
- fonctionnelles (liée à la capacité de dispersion des espèces).

Les continuités sont plus ou moins structurées par des éléments naturels ou subnaturels (par exemple les haies, lisières, cours d'eau, vallons) mais elles se composent de plusieurs continuités naturelles :

- Continuum forestier (garrigue, ripisylve, haie) ;
- Continuum agricole ;
- Continuum aquatique.

Le SCOT de l'Arc Comtat Ventoux, avec lequel doit être compatible le PLU de Sarrians, est en cours d'élaboration de sa Trame Verte et Bleue. A partir des principaux continuums écologiques présents sur le territoire limitrophe et la commune, il a été élaboré les continuités sur Sarrians (voir carte ci-après).

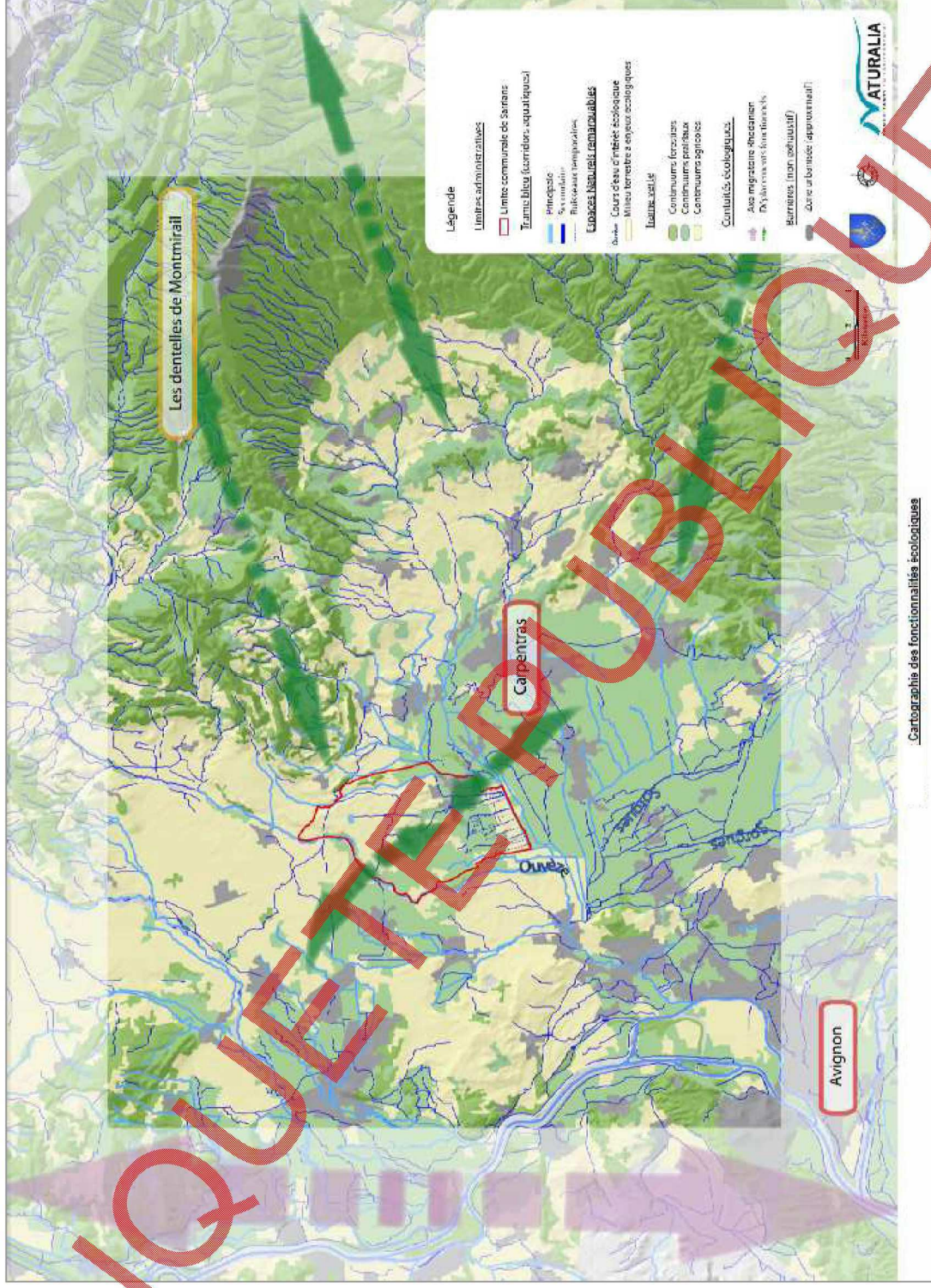
A une échelle plus large, l'axe rhodanien (à l'ouest de Sarrians) est utilisé lors des migrations diffusées par l'avifaune. Ces espèces utilisent de plus les confins de Montoux comme halte migratoire.

A l'est de la commune, des flux d'espèces ont lieu depuis les dentelles de Montmirail vers le contexte agricole. En effet, des animaux qui se reproduisent dans ce massif viennent s'alimenter dans les plaines.

Sur le territoire communal, la plupart des continuums terrestres sont interrompus par des axes routiers. Les infrastructures routières ainsi que le centre urbanisé constituent en effet une barrière écologique majeure. Les espèces empruntent donc les corridors aquatiques, forestiers et agricoles présents plus à l'ouest.

Au regard de l'état initial, l'Ouvèze, associée au réseau de canaux d'irrigation agricole et aux autres cours d'eau recensés sur la commune de Sarrians, apparaît comme un corridor aquatique majeur dans le paysage car il est nécessaire à l'alimentation, à la survie et/ou à la reproduction de nombreuses espèces protégées. Notons la présence d'un autre corridor particulièrement important au niveau de la Grande Levade, située au sud de la commune, à proximité des prairies de Monteux. Enfin, des déplacements fonctionnels spécifiques aux chauves-souris sont également

observables (depuis leur colonie présente sur Sarrians vers leurs zones d'alimentation, et notamment les prairies humides au sud). Les haies, talus, boisements et ripisylves constituent alors des zones privilégiées par les espèces pour leur déplacement.





II.3.3 – Les continuums écologiques (Source SRCE)

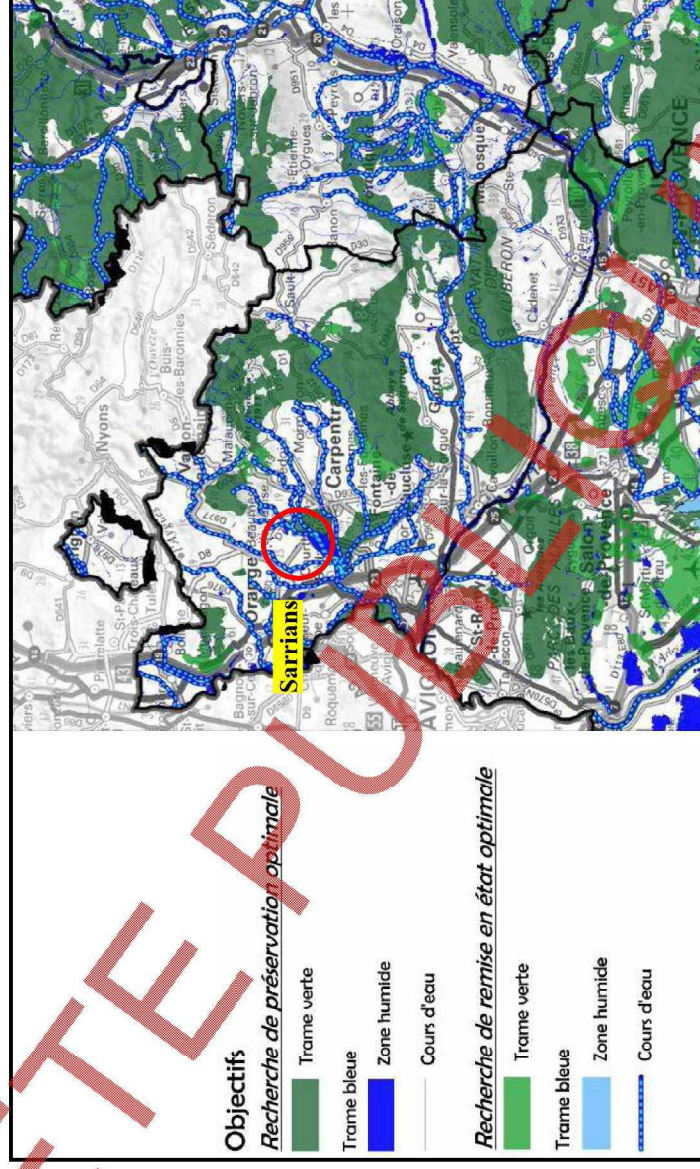
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA

Le SRCE a été initié par la loi dite Grenelle II de juillet 2010 en son article 121 (codifié dans les articles L.371-1 et suivants du code de l'environnement), dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue (TVB). Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau de « continuités écologiques » sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, etc.

A l'échelle du SRCE, la réalisation de cet objectif de conservation passe par l'identification des réservoirs de biodiversité et corridors qui les relient entre eux (constitutifs de la TVB) et la proposition d'un plan d'actions stratégiques. Ainsi, le SRCE constitue la pierre angulaire de la démarche TVB à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en oeuvre (locale, inter-régionale, nationale, transfrontalière).

Le SRCE PACA, co-piloté par l'Etat et la Région, a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014 et arrêté par le préfet de Région le 26 novembre 2014. Ce schéma est opposable aux documents d'urbanisme et aux projets d'infrastructures linéaires d'Etat et des collectivités. Il est opposable selon le niveau de « prise en compte ».

La couverture de la TVB, à l'échelle de la région PACA représente 63% de la surface du territoire : 59% identifiés comme réservoirs de biodiversité et 4% ayant une fonction de corridors écologiques.





Le plan d'actions stratégiques

Le plan d'actions stratégiques se compose de 4 grandes orientations stratégiques et de 5 orientations stratégiques territorialisées.

Les grandes orientations stratégiques constituent la partie opposable du plan d'actions du SRCE et sont déclinées en 19 actions (dont 2 actions prioritaires localisées et 100 pistes d'actions) :

- Orientation stratégique 1 : agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques
- Orientation stratégique 2 : maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques
- Orientation stratégique 3 : développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture
- Orientation stratégique 4 : restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

Le bon état des continuités écologiques s'évalue au regard des éléments susceptibles d'altérer significativement les fonctionnalités écologiques. Elle repose notamment sur :

- la diversité et la structure des milieux naturels ou semi-naturels,
- le niveau de fragmentation de ces milieux (par les infrastructures linéaires et la tâche urbaine),
- les interactions entre milieux, entre espèces et, entre espèces et milieux,
- une densité suffisante de ces espaces naturels ou semi-naturels.

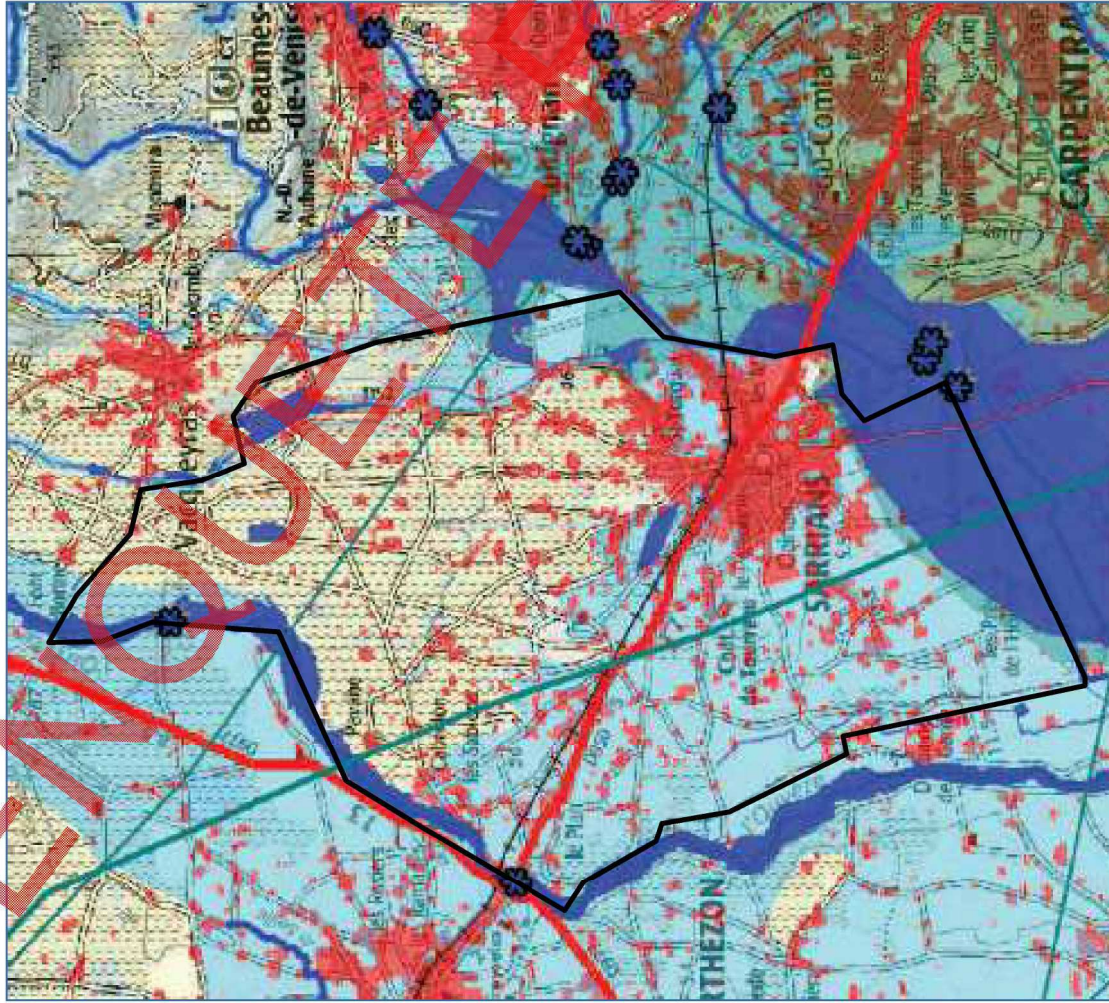
Approche locale de la trame verte et bleue

Selon l'atlas régional, le territoire communal de Sarrrians est concerné essentiellement par plusieurs trames bleues, notamment :

Des trames bleues au niveau de l'Ouvèze, de la plaine comtadine au sud, et du Brégoux à l'Est



Les trames bleues et vertes sur le territoire communal de Sarrians



Trame verte

- Réserveur de biodiversité
- Corridor

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

- Réserveur de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame bleue

- Réserveur de biodiversité

Occupation du sol

- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace artificialisé
- Domaine skiable

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

- Cours d'eau
- Espace de fonctionnalité des cours d'eau

Réseau routier

- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Brevette

Lignes électriques à haute tension

- Tension supérieure à 150Kv
- Tension inférieure à 150Kv

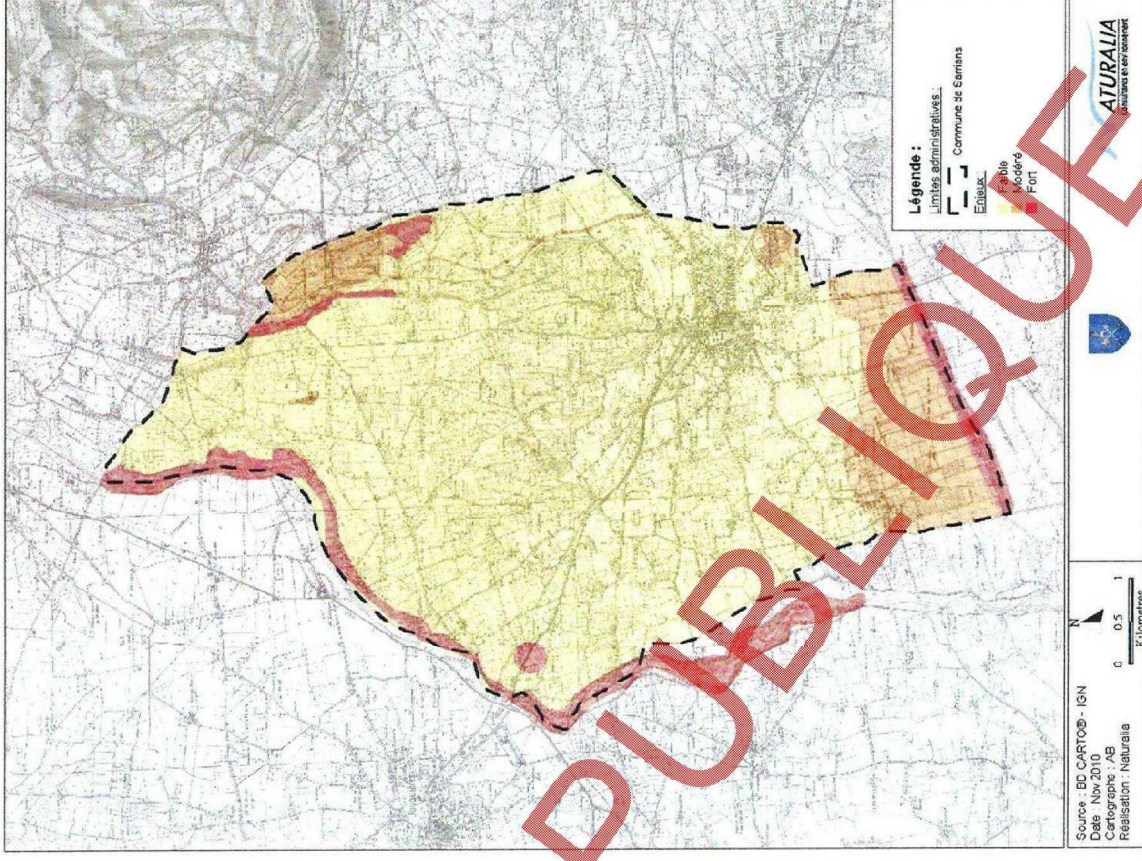
II.3.4 – LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE SARRIANS

La superposition des enjeux pour les habitats et les espèces montre que la plupart des parcelles étudiées possèdent un patrimoine naturel de composition relativement banale. La hiérarchisation des zones à enjeux repose sur la valeur écologique propre à chaque habitat. Elle prend donc en compte :

- l'originalité de l'habitat ;
- l'état de conservation ;
- l'intérêt fonctionnel ;
- la richesse spécifique et la valeur biologique et réglementaire des espèces qui l'occupent.

La carte ci-contre fait apparaître les périmètres à enjeux sur les parcelles étudiées. On distingue :

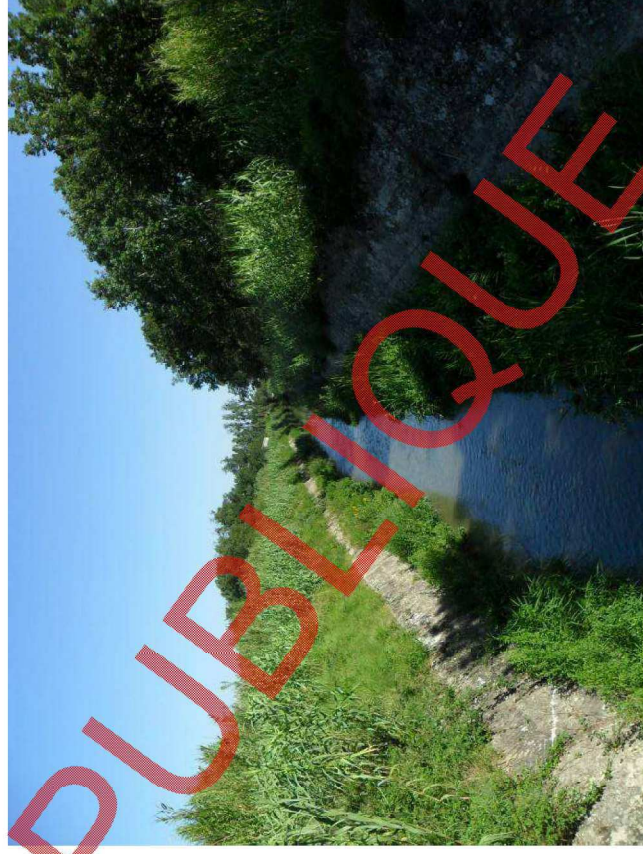
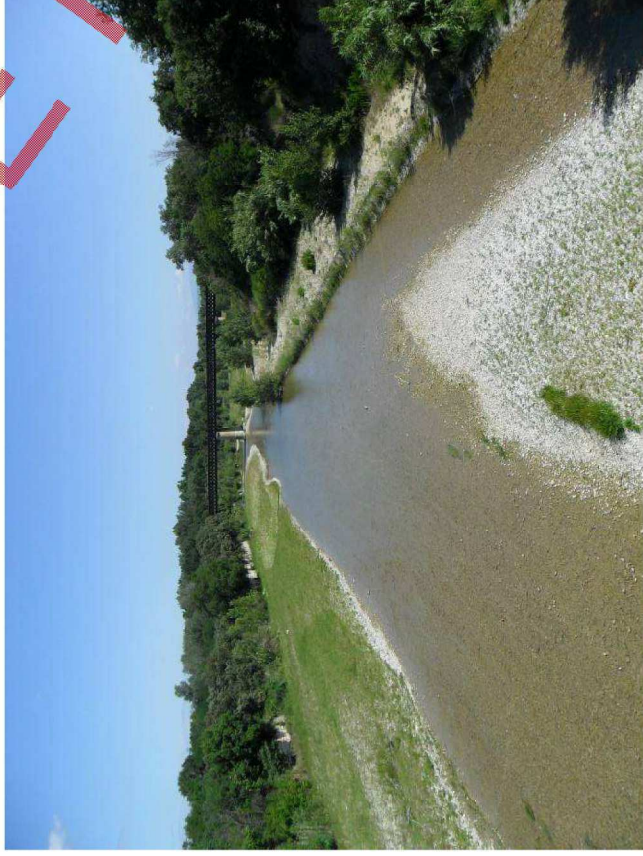
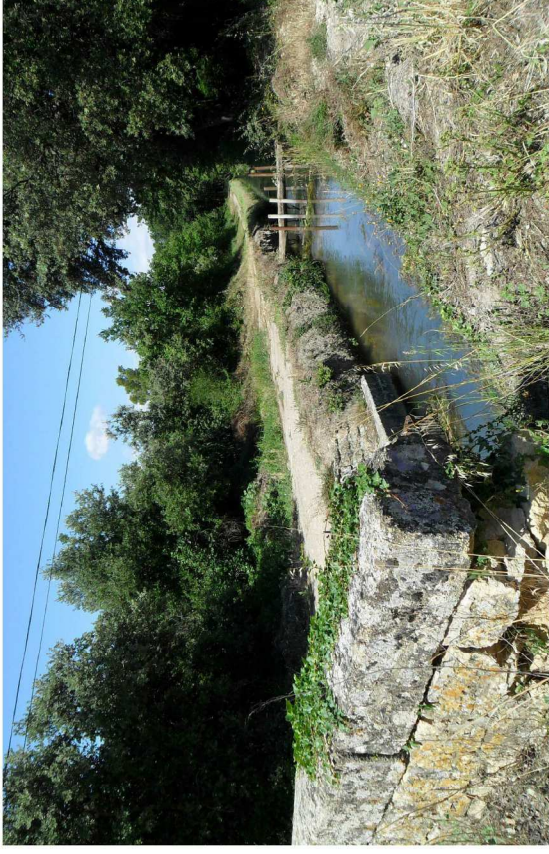
- Les **zones à enjeux forts** concernent le site Natura 2000 ZSC « L'Ouvèze et le Toulourenc » incluant les zones boisées riveraines de l'Ouvèze ainsi que les ripisylves de La Grande Levade, les zones boisées à l'est de la commune. Il s'agit d'habitats abritant la majeure partie de la biodiversité remarquable de la commune et qui constituent des zones de reproduction, ou de repos potentielles pour les espèces protégées en France et celles d'intérêt communautaire. Auxquelles on ajoute le périmètre incluant la colonie de Murin a oreilles échancrées. Ces îlots de nature sont importants à conserver car ils abritent un cortège d'espèces animales intéressantes et caractérisent des zones à fortes potentialités.
- Les **zones à enjeux modérés** englobent l'étang des « garrigues de l'étang », le Mayre de Payen, quelques cours d'eau présentant des enjeux écologiques avérés (dont l'écrevisse à pattes blanches), les parcelles agricoles de type prairie de fauche (de la zone de Mourre des puits notamment) et le parcellaire extensif traversés par un réseau hydrologique abritant une biodiversité remarquable et qui constituent des



Hiérarchisation des enjeux sur la commune de Sarrians

zones de reproduction potentielle pour les espèces protégées, en France et celles d'intérêt communautaire. Ces zones à enjeux modérés recouvrent une bonne partie du territoire communal et caractérisent des zones à fortes potentialités et ayant un rôle de réservoir de biodiversité.

- Les zones à enjeux faibles concernent la zone urbaine et périurbaine abritant des espèces animales communes, généralistes et sans véritables enjeux de conservation comme certains passereaux et un cortège floristique pauvre ainsi que les zones agricoles intensives qui ne présentent pas d'intérêt majeur en termes de biodiversité.



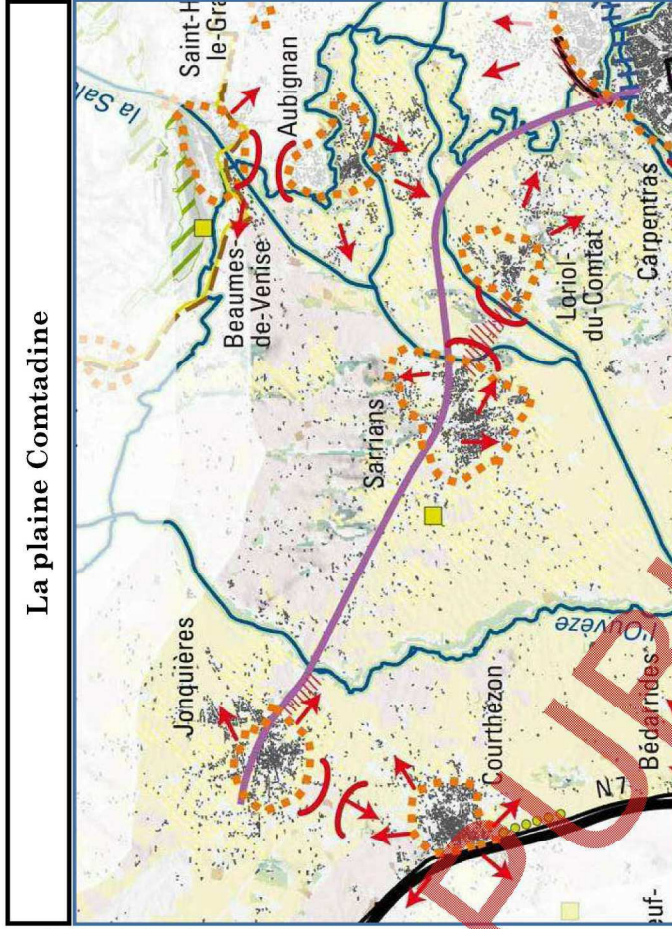
- II.4 LE PAYSAGE -

II.4.1 – LE CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL : LA PLAINE COMTADINE

(Source : Atlas des paysages de Vaucluse)

Le site occupé par le territoire communal de Sarrrians appartient principalement à l'entité paysagère supracommunale de la Plaine Comtadine. Cet espace propre au département de Vaucluse est un paysage bocager de huerta méditerranéenne. La trame des haies brise-vent et des canaux d'irrigation structure et compartimente la plaine vouée aux cultures intensives.

La Plaine Comtadine est bordée à l'Ouest par une ligne de reliefs qui culmine à 200 mètres d'altitude environ. La colline de Thouzou est la seule éminence qui émerge de cette platitude.



	Forêt de feuillus		Forêt mixte		Forêt de conifères
	Lendes		Cultures sèches et de pentes		Prairies et cultures irriguées
	Vergers et cultures diversifiées		Vignobles		Paysage des cours d'eau
	Alignement d'arbres majeurs		Ligne de vue principale		Itinéraire de qualité paysagère majeure
	Basculement entre unités paysagères		Silhouette de village fortement perçue		Paysage dégradé ponctuel
	Traversée urbaine des cours d'eau		Section de dispersion de l'urbanisation		Corridor écologique à l'échelle du paysage
	Front urbain		Coupure d'urbanisation sous pression		Paysage soumis à une forte fréquentation touristique
	Site de richesse paysagère		Carrière et son périmètre d'extension		
	Nouveaux infrastructures linéaires		Forêt de protection		

✧ Agriculture & forêt

L'irrigation et la mise en valeur de ces terres relativement riches ont fait de cet espace une véritable huerta vouée aux cultures maraîchères et aux vergers. Les parcelles sont souvent modestes, étirées en longueur, en liaison avec les canaux d'irrigation. Les tunnels en plastique sont utilisés pour la production des primeurs.

Les bois et bosquets sont peu étendus : limités principalement aux collines. Les ripisylves accompagnant les cours d'eau et canaux constituent un potentiel biologique important en zone agricole. Les arbres sont très présents au travers du maillage de haies (cyprès, peupliers, mais aussi haies composites) et des nombreux alignements. Le platane est une essence caractéristique.

✧ Formes du bâti & réseau viaire

La plaine est un espace très habité. Les villages se sont implantés historiquement sur son pourtour, accolés aux premières pentes des massifs ou à un micro-relief. Les centres anciens sont groupés, de forme circulaire.

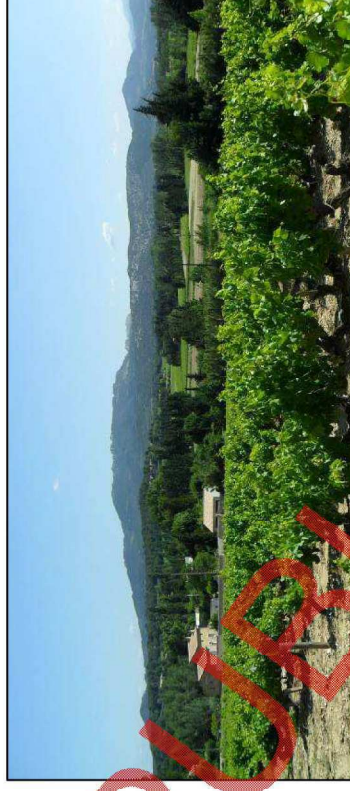
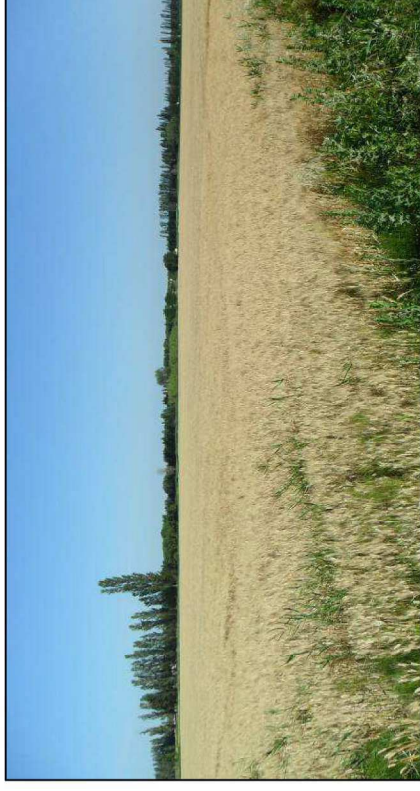
Un grand nombre de «mas» isolés (nommés ici plutôt fermes ou granges) ponctuent le territoire; ils se sont multipliés au cours du XIXème siècle.



✧ Architecture & ambiances urbaines

Les villages sont structurés autour d'un noyau ancien dense de maisons jointives commençant le plus souvent deux étages. Les enduits de façade ont des tons pierre (nuances de gris et de beiges). Des doubles alignements ont été plantés sur l'emplacement des anciens remparts.

Les mas se composent de plusieurs volumes accolés, limités à un étage sur rez-de-chaussée. Les façades sont ouvertes sur le sud, souvent ombragées par des platanes ou tilleuls.





✧ Structures végétales & bâties

Le maillage de haies organise l'espace, sa densité et son orientation, principalement est-ouest en fonction du mistral, varient suivant les lieux. Le cyprès de Provence, essence utilisée à l'origine, marque fortement le paysage. Les essences sont aujourd'hui plus diversifiées : différents cyprès, peupliers blancs et noirs. Des haies composites souvent plus basses sont aussi présentes (aubépine, prunellier, prunier de Ste-Lucie,...).



De nombreux alignements de platanes structurent les routes et marquent les entrées de villages et de quelques demeures importantes.

✧ Monuments, patrimoine & sites

Quelques grands domaines se distinguent dans la plaine comme le château de Tourreau ; ils se signalent par leur portail d'entrée, leur allée monumentale plantée.



Dans de nombreux villages les beffrois, souvent ancienne tour de guet devenue tour municipale, sont surmontés d'un campanile en fer forgé.

Un riche patrimoine industriel borde les canaux et les Sorgues : l'eau a été utilisée comme force motrice pour les moulins (à blé, à huile, à étoffe) pour l'artisanat et l'industrie : fabriques textiles, papeteries...

✧ Petit patrimoine

Tout un système d'irrigation s'est construit au cours des siècles et en particulier au XIX^{ème}. Il s'accompagne d'un riche patrimoine : seuils, points, martelières.

Dans les bourgs, de nombreuses fontaines agrémentent les espaces publics.





✧ Paysages routiers

Des petites routes permettent de découvrir des espaces secrets, abrités du regard par des haies. Les axes principaux, les déviations de villages, offrent un paysage de voie rapide à grande circulation, qui s'impose dans la plaine.



✧ Tendances d'évolution et enjeux

Cet espace autrefois totalement voué à l'agriculture intensive s'est fortement urbanisé : l'extension récente d'un habitat diffus, le développement des agglomérations au travers de nombreuses zones commerciales et d'activités engendrent une banalisation du paysage. Les structures végétales sont souvent ignorées dans les extensions récentes : peu d'entrées de ville sont plantées. La ville marque sa présence y compris au milieu des zones rurales. Des bâtiments isolés abritant des jardinerias, des garages... se signalent au milieu des cultures.

Le paysage routier a perdu de sa qualité. Les chemins et petites routes de campagne sont devenus des routes à grande circulation, ou traités comme tels, avec des aménagements de caractère urbain ou autoroutier, et un ensemble d'installations apportant la confusion (mobilier, publicités et enseignes...). L'évolution des pratiques agricoles tend à modifier le réseau des haies traditionnelles et le système d'irrigation; suppression de certaines haies, busage des canaux,...

L'avenir des canaux, éléments forts de structure du paysage, est important pour l'avenir. Des serres et des bâtiments agricoles (notamment pour le conditionnement des fruits) se signalent en plusieurs endroits. L'orientation de l'agriculture vers une production de masse ou plutôt vers des productions de qualité aura un impact réel sur le paysage.

Le patrimoine végétal subit d'importantes évolutions et de forts traumatismes. Les nouvelles essences utilisées dans les haies introduisent des formes et des couleurs nouvelles dans le paysage (port plus étalé, trapu, couleur bleue de cyprès d'Arizona). Les ripisylves ont été souvent très réduites par les aménagements urbains et agricoles. Elles ne sont parfois plus lisibles dans le paysage comme un couloir continu; de ce fait elles ont également une moindre valeur écologique. La maladie du platane menace l'ensemble de ce patrimoine arboré.

Le devenir du riche patrimoine industriel est également un enjeu.



II.4.2 – LA COMMUNE DE SARRIANS AU SEIN DE LA PLAINE COMTADINE

La commune de Sarrians s'étend sur une superficie de 3749 Ha.

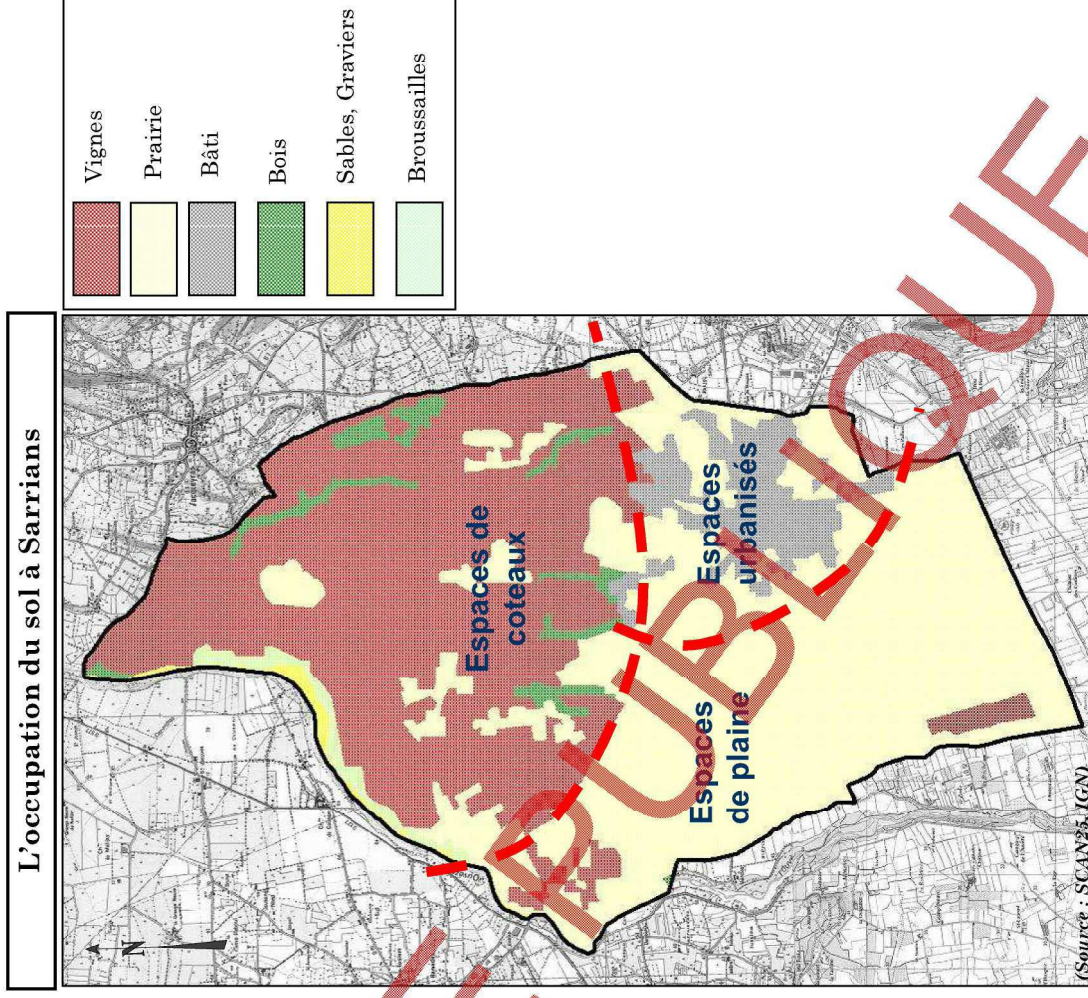
Les prairies occupent une part importante de l'espace sarrionnais, puisque 1830 hectares sont recensés comme des espaces potentiellement agricoles.

Les espaces dédiés à la viticulture occupent environ 1502 hectares et occupent la quasi intégralité de la moitié Nord du territoire communal. Ces espaces sont porteurs d'un potentiel viticole important puisque de nombreuses parcelles sont incluses dans l'aire d'appellation « Vacqueyras ». Ce territoire de vigne, situé sur une zone de plateau culminant aux environs de 118 mètres (les contreforts avancés des Dentelles de Montmirail), partage son espace avec des secteurs dits de « garigues ».

Les espaces boisés occupent une part réduite du territoire communal (environ 23 hectares).

Enfin, la bordure sud du territoire communal est marquée par le passage de l'Ouvèze, qui façonne l'occupation du sol de cette partie du territoire de manière unique. Aussi, ces espaces sont notamment occupés par des broussailles et des graviers.

Aux côtés de ces éléments principaux, les espaces bâtis complètent l'occupation des sols du territoire communal.





a) Les paysages forestiers

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les zones forestières occupent une superficie réduite de la commune de Sarrigans, représentant 0.04% de la superficie du territoire communal.

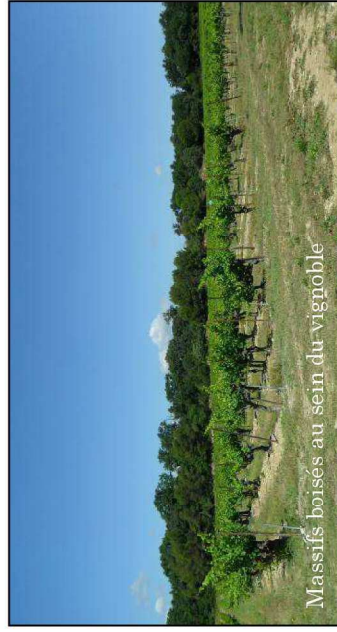
Ces espaces sont dispersés sur l'ensemble de la surface du territoire communal. Les espaces de broussailles se retrouvent essentiellement à proximité de l'Ouvèze, en bordure de ses rives.

Les massifs boisés se retrouvent principalement sur la moitié Nord du territoire communal. Ils participent à rompre les étendues de vignes qui caractérisent cette partie de la commune.

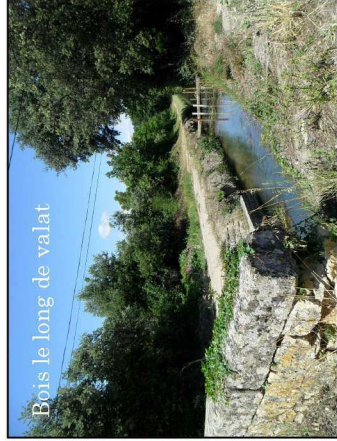
Leur localisation est à rapprocher du caractère topographique de la commune : ces zones sont souvent localisées sur les zones les plus basses du territoire communal, à proximité des valats.



Ripisylve de l'Ouvèze

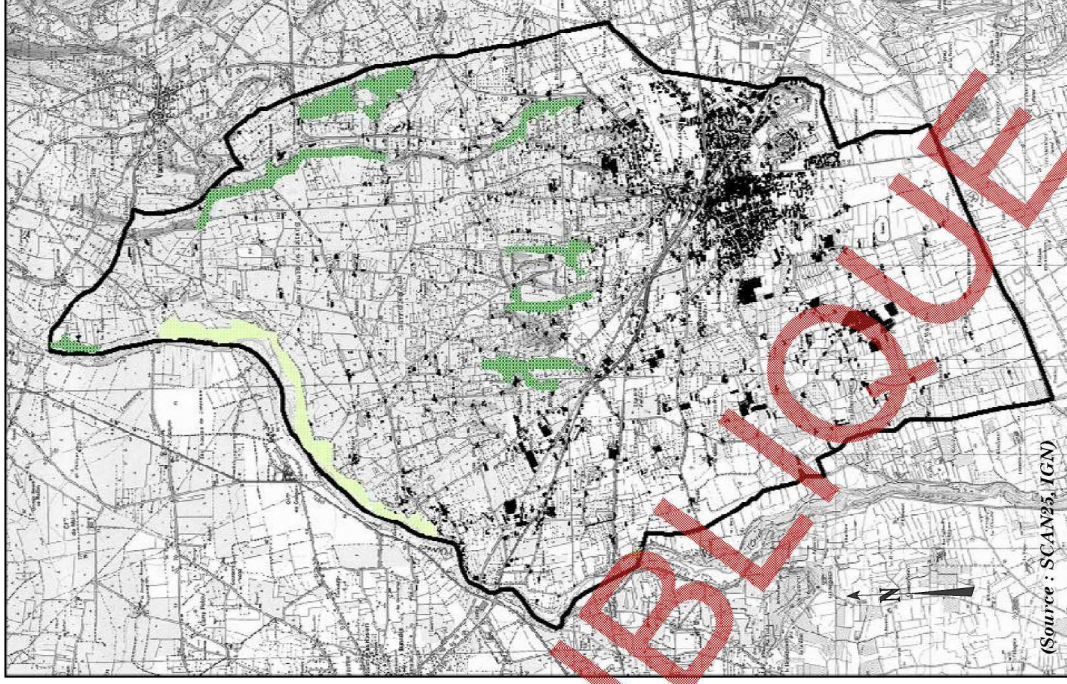


Massifs boisés au sein du vignoble



Bois le long de valat

Les espaces forestiers



(Source : SCAN25, IGA)



b) Les paysages agricoles

Eléments structurants du paysage local, les parcelles agricoles, de part leurs différentes tailles et formes, façonnent le territoire. Elles contribuent fortement à la perception du paysage et de son image au travers du territoire.

✿ La vocation des zones agricoles

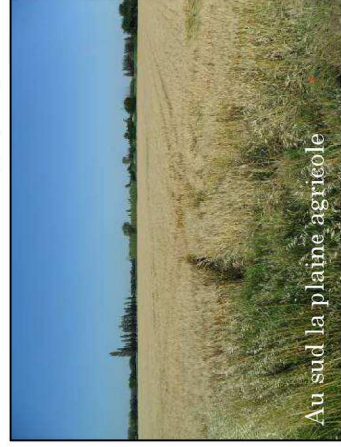
Les zones agricoles sont des zones de richesse naturelle sur lesquelles il existe une économie à part entière. Dans le Vaucluse, il y a une très forte pression périurbaine pour habiter en zone agricole. Cela est lié, d'une part à la tradition de l'habitat rural dispersé, et d'autre part au désir de campagne et de nature. Cela contribue à favoriser le mitage dont l'ampleur compromet aujourd'hui les équilibres nécessaires pour l'activité et l'économie agricole, et porte atteinte à l'intégrité des paysages.

✿ Les caractéristiques du territoire communal

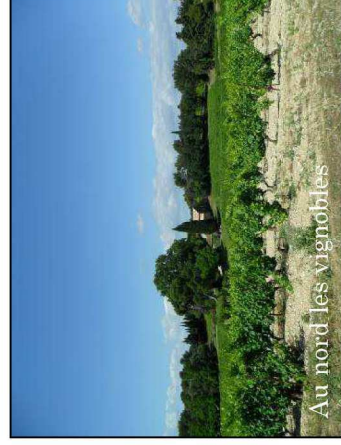
Le territoire communal présente une superficie importante d'espaces à vocation agricole. En effet, la commune est située au cœur de la plaine comadine qui reste une zone de production importante au niveau national. En outre, le nord de la commune est fortement lié à la viticulture, pilier de la renommée de Beaumes-de-Venise et de Vacqueyras.

La superficie occupée par ces espaces à vocation agricole représente environ 3330 hectares (88.8% de la superficie du territoire communal).

Ces espaces à vocation agricole sont les principaux déterminants qui structurent fortement le paysage sarriais.

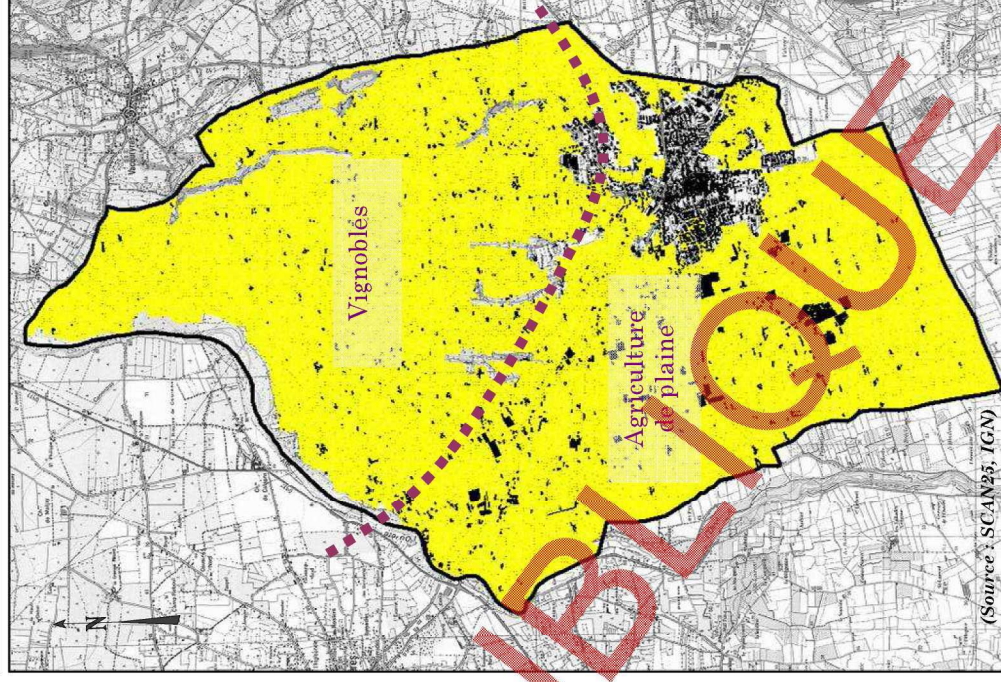


Au sud la plaine agricole



Au nord les vignobles

Les espaces à vocation agricole



Les plaines à dominantes agricoles : les grandes terrasses du Comtat

Il s'agit d'une exception dans la mesure où ce paysage n'est pas dominé par la viticulture. Il est en continuité des Openfields de céréales et de prairies du Nord de Montoux. Ce qui le rattache aux paysages à dominante agricole c'est son caractère essentiellement rural, peu touché par l'urbanisation.

Il s'agit d'un paysage d'openfield (plaine alluviale) au tissu parcellaire très lâche, ouvrant le regard sur l'horizon ou les reliefs les plus proches.

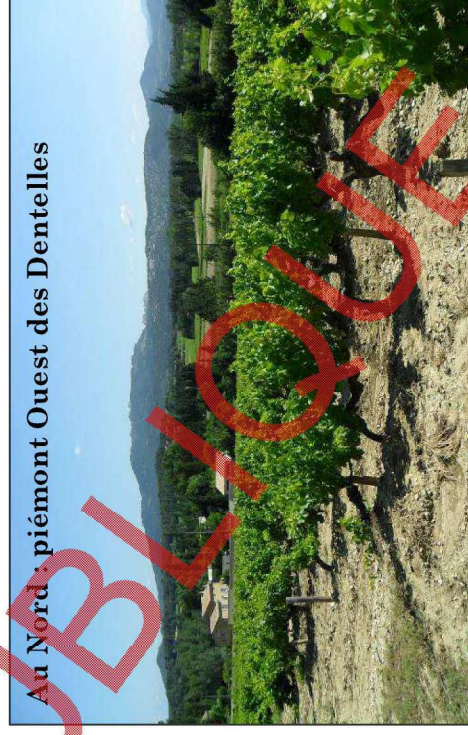
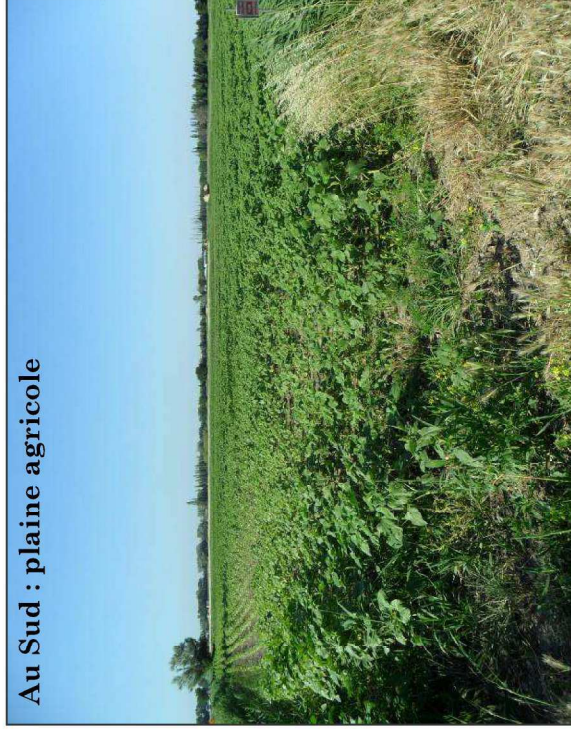
Les arbres (ou tout autre élément vertical) ont donc un impact majeur sur ce paysage, qu'il s'agisse d'alignements (platanes, saules...) ou d'arbres isolés (platanes, tilleuls, ...). Ces essences végétales associées aux nombreux aménagements hydrauliques, témoignent du caractère humide du sol.

L'occupation agricole du sol est relativement homogène. Il s'agit de grandes cultures (blé dur, tournesol, maïs), de prairies humides et en faible proportion de cultures légumières de plein champ ou sous abris.

L'habitat rural est rare et constitué de fermes imposantes et isolées les unes des autres mais peu de maisons individuelles. L'impact paysager des bâtiments est très fort en raison du caractère ouvert de ce paysage. Il faut donc veiller à la qualité architecturale de ces derniers.

Les plaines à dominantes agricoles : Piémont Ouest des Dentelles et Plan de Dieu

La plaine à dominante agricole de la zone de piémont occupe les coteaux qu Nord de la commune de Sarrrians. Elle se compose de relief et s'étage en terrasses de cultures, principalement la culture de la vigne. Sarrrians fait partie de la zone de Piémont Ouest des Dentelles. Le Piémont se caractérise par la présence forte des reliefs. En effet, il s'agit de plaines adossées au versant d'un massif. Ce paysage a donc des caractéristiques dichotomiques dans la mesure où les éléments du paysage seront différents si l'on observe la partie basse (plaine) ou la partie haute (versant). La notion de « point de vue » prend ici tout son sens. En effet, le regard et le jugement que l'on portera sur ce paysage peut être très différent suivant que l'on observe « la plaine depuis la plaine » ou « la plaine depuis le versant » et inversement. Ces deux composantes antinomiques se complètent en s'offrant à la vue l'une de l'autre.



Les plaines à caractère urbain dominant : La plaine viticole Ouest de Sarrrians

Ce paysage se caractérise par une dominante forte de la vigne sous l'influence du paysage de Piémont Ouest des Dentelles et Plan de Dieu. S'il présente une topographie de plaine vallonnée, le Paysage Viticole possède une organisation parcellaire qui s'apparente aux paysages de Bocage plus au Sud. Il s'agit donc d'un paysage intermédiaire que l'on pourrait qualifier de « bocage viticole ».

Il présente un maillage de haies de cyprès ou de peupliers soulignant un parcellaire de taille variable. Vignés et vignes-mères sont dominantes malgré la présence significative de céréales, prairies, marâchage de plein champ et sous abri. Ce paysage aux allures diversifiées est cependant sur un axe de circulation reliant Orange, Sarrrians et Carpentras favorisant ainsi le développement des maisons individuelles et des lotissements.

Les plaines à caractère urbain dominant : Les paysages hétérogènes

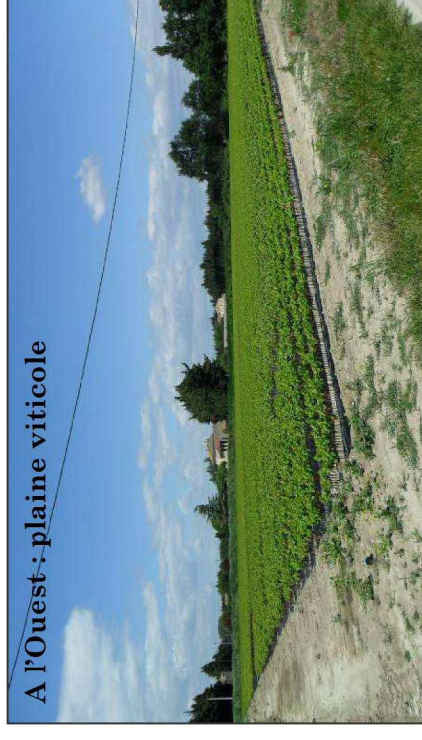
Ce type de paysage se caractérise par sa diversité et son « désordre » et ses caractéristiques dominantes sont difficilement identifiables.

Situés à l'Ouest du Canal de Carpentras, ils ont depuis longtemps bénéficié d'un réseau d'irrigation qui a favorisé le développement des cultures maraîchères, légumières et céréalières du même temps que la vigne, les vergers et les truffiers cohabitent. Ainsi, sur le plan agricole, ce paysage est très diversifié et peut donc apparaître peu lisible.

Le parcellaire est de taille extrêmement variable, séparé par des haies de cyprès, feuillus ou peupliers dont la disposition est irrégulière (tantôt serrées, tantôt très éloignées, tantôt absentes).

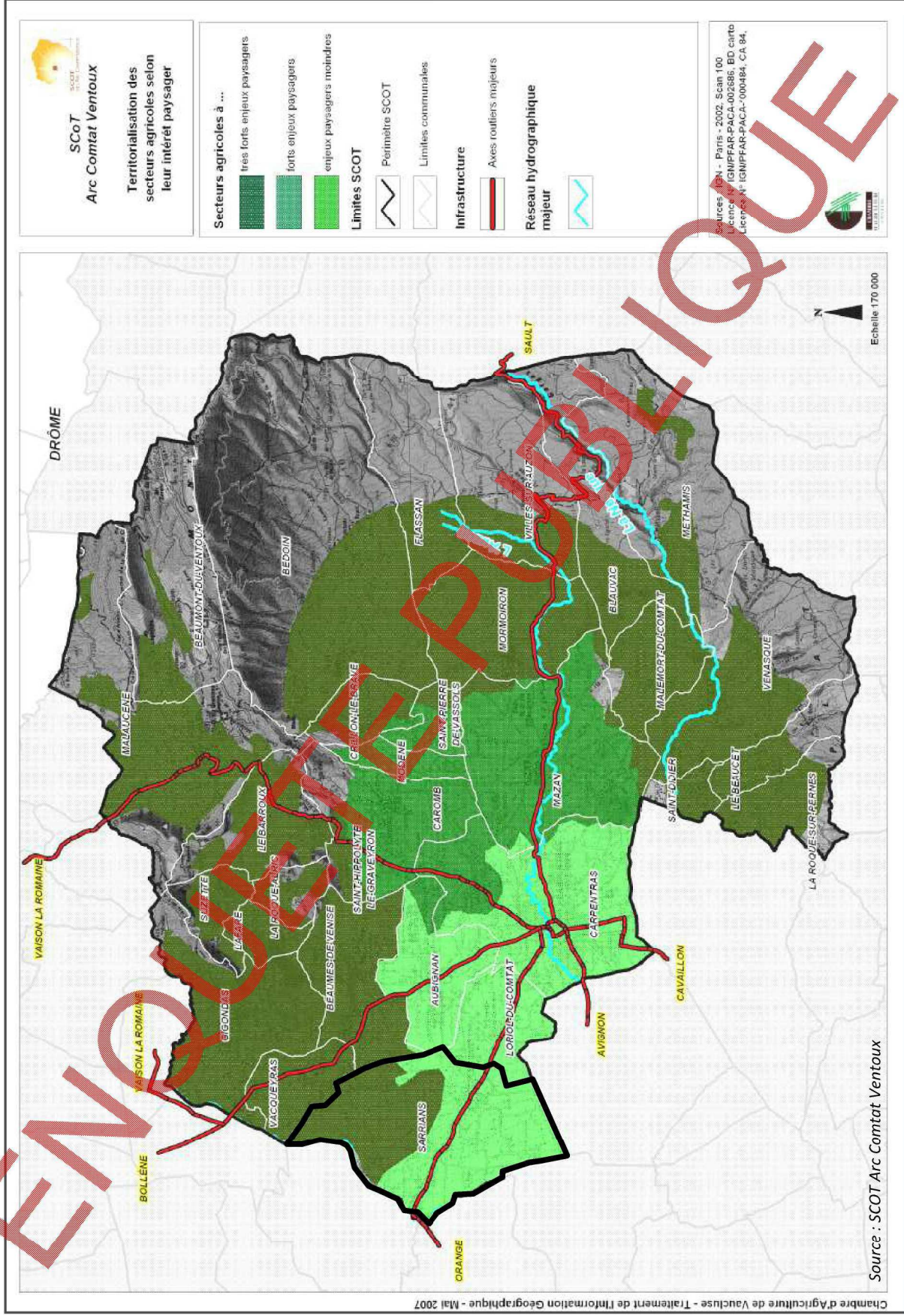
L'habitat diffus est très répandu dans cette entité paysagère, quel que soit le secteur.

Leur répartition et leur localisation permettent de qualifier les paysages hétérogènes de paysages de transition. En effet, le poids de certaines productions et l'organisation du territoire semble directement liées aux paysages voisins. Formant un arc entre les Bocages du Bassin de Carpentras et les paysages viticoles de l'Arc Comtadin (Piémonts Ouest des Dentelles et Plan de Dieu, Terrasses du Comtat), la composition des Paysages hétérogènes varie en fonction de leur proximité avec ces différents paysages.





Le potentiel de la plaine agricole : les enjeux paysagers, écologiques et environnementaux



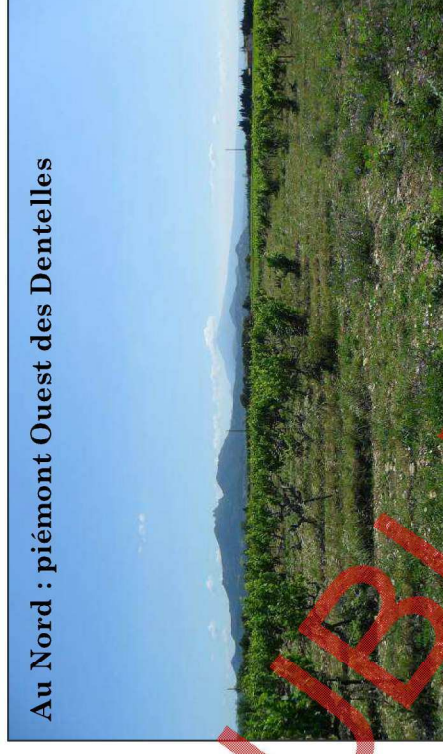
L'activité agricole reste fondamentale à Sarrians. En effet, les paysages induits contribuent à l'identité du territoire et à véhiculer l'image de marque de la commune. L'étude agricole du SCoT de l'Arc Comtat Ventoux montre que l'agriculture n'est pas uniquement liée à l'activité économique et sociale qu'elle génère ; il y a également une fonction non marchande à prendre en considération (écologique, paysagère, patrimoniale, récréative, ...). L'étude agricole du SCoT a ainsi attribué un degré d'aménités paysagères induit par l'activité agricole afin de qualifier chaque secteur. 3 types de secteurs sont alors distingués :

- Les secteurs agricoles à très forts enjeux paysagers ;
- Les secteurs agricoles à forts enjeux paysagers ;
- Les secteurs agricoles à enjeux paysagers moindres.

Sur le territoire de Sarrians, on recense deux secteurs :

- Les secteurs agricoles à très forts enjeux paysagers : paysages de très grande qualité, alternant espaces cultivés et naturels, et caractérisés par une topographie assez tourmentée. Ces secteurs très soignés et très structurés sont très prisés des touristes et de la population locale. A Sarrians, on les retrouve sur la partie nord du territoire communal, sur la zone de coteaux viticoles ;
- Les secteurs agricoles à enjeux paysagers moindres : autres territoires agricoles moins marqués sur le plan paysager. Si la valeur paysagère et patrimoniale est remarquable sur les autres secteurs, elle ne doit pas faire oublier l'existence de paysages plus « confidentiels », moins spectaculaires mais tout aussi nécessaires à notre durabilité. A Sarrians, ces secteurs sont localisés au sud et regroupe les autres secteurs non concernés par les enjeux paysagers forts.

La commune de Sarrians possède également un secteur à fort enjeu écologique qui se superpose aux secteurs agricoles à très forts enjeux paysagers, au nord de la commune. Il s'agit d'espaces disposant d'une richesse écologique spécifique (faune et flore particulière qu'il convient de préserver). Toutes ces fonctions non marchandes représentent finalement un véritable capital économique, difficilement quantifiable, pour la collectivité. En effet, l'impact notamment économique de l'agriculture locale est indissociable de l'attractivité touristique, commerciale et industrielle (image recherchée par les entreprises d'une certaine qualité de vie).



c) Les enjeux paysagers sur la commune de Sarrians

Les paysages qu'ils soient, naturels, agricoles ou bâtis, constituent le visage premier d'un territoire communal. La diversité de paysages présents au sein de la commune constitue un des fondements de l'identité sarrianaïse.

Les milieux naturels, les boisements, les prairies et les espaces agricoles de la commune ont une grande valeur écologique, outre leurs qualités paysagères. Si les grands écosystèmes sont identifiés par les inventaires et protégés par des classements, les paysages de broussailles et de prairies, isolés ou ponctuels, et les paysages agricoles sont mal connus et peu protégés malgré leur rôle majeur de corridors écologiques. Les périmètres de protection environnementaux (sites naturels protégés, ...) jouent donc un rôle majeur dans la préservation des milieux naturels présents en leur sein.

Le principal danger pour ces zones reste davantage la pression humaine que la pression agricole. Cette pression, malgré la préservation du territoire sarrianaïse, pourrait devenir croissante dans les années à venir. En cas de crise viticole durable, cette pression foncière pourrait s'intensifier et devenir problématique pour la commune. En outre, la commune de Sarrians se place à la confluence des aires d'influence des centres de Carpentras, d'Orange et à proximité de celle d'Avignon. Par conséquent, la proximité de ces centres urbains pourrait avoir des conséquences. Aussi, il apparaît que la commune de Sarrians a un rôle central à jouer en vue de préserver son territoire d'une pression foncière qui pourrait se faire de plus en plus ressentir.

La préservation du caractère agricole de la commune et la valorisation de ces espaces naturels, notamment dispersés au sein de la plaine agricole et en bordure de l'Ouvèze, apparaissent comme un enjeu central qui façonnera le futur visage du territoire sarrianaïse.

A l'échelle du territoire de la plaine comtadine, des enjeux similaires se retrouvent puisque nombre de communes sont soumises à une forte pression foncière croissante en raison de leur proximité avec des centres urbains vaudois. Néanmoins, les communes, comme Sarrians, qui bénéficient d'un terroir agricole de renommée, orienté dans une démarche qualitative semblent moins soumises à une pression foncière forte.

La réflexion communale, en terme de développement futur, doit également intégrer l'ensemble des interrogations relatives aux voies de circulation. En effet, toute forme de densification urbaine repose, également, sur un renforcement des voies d'accès et de communications. Néanmoins, les voies de communication et leurs élargissements éventuels restent porteurs d'impact sur le paysage communal : il conviendra donc de parvenir à un équilibre entre préservation du site communal et besoins et attentes de la population résidente et touristique.

En protégeant et en valorisant le paysage de la commune, notamment, par un utilisation économe de l'espace, par le maintien des grandes unités naturelles, le confortement de la trame agricole on protégera également la qualité écologique du territoire et donc la qualité de vie qui participe à la renommée du territoire communal.